

Social

Dominique Andolfatto : « Les comptes de bien des syndicats restent énigmatiques »

L'universitaire estime que la « culture du secret prévaut encore trop souvent »



Publié le mercredi 13 novembre à 15h58 - Mis à jour le vendredi 15 novembre à 16h06

@Olivier_Auguste

Par Olivier Auguste, Journaliste

Les faits - Professeur de sciences politiques à l'Université de Bourgogne, Dominique Andolfatto est notamment l'auteur, avec Dominique Labbé, de *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française* (Gallimard, 2009), et de *Sociologie des syndicats* (La Découverte, 2011). Il souligne que « le financement du syndicalisme par les employeurs est loin d'avoir disparu » mais « s'est au contraire développé et normalisé ». « La négociation syndicat-patronat s'en trouve fortement déséquilibrée en faveur des employeurs », estime-t-il.

Il y a des évolutions. Mais lentes. Les chiffres des effectifs revendiqués sont toujours supérieurs à la réalité, au minimum d'un tiers. De surcroît, certaines organisations restent très peu transparentes. Par exemple, pour une enquête sur la syndicalisation à la SNCF, je me suis heurté tout net à un refus de communiquer sur le sujet de la part de l'Unsa-Cheminots, soi-disant pour des raisons stratégiques. Je me demande bien quelles raisons stratégiques peuvent inciter une organisation – qui, pourtant touche de l'argent public et doit rendre des comptes à ses adhérents – à ne même pas afficher ses effectifs. Quant aux ressources financières, beaucoup de choses sont publiées depuis l'application des nouvelles règles de représentativité, parmi lesquelles l'obligation de « transparence financière ». Pour autant, bien des comptes restent difficilement interprétables, voire énigmatiques. Quelques organisations, toutefois, appartenant le plus souvent à la CFDT, ont fait des efforts et détaillent assez bien leurs ressources. Je pense en particulier aux comptes du SGEN de l'académie de Lyon, tels qu'ils ont été publiés au JO. Voilà un exemple à suivre. Mais cela reste encore trop exceptionnel.

Les syndicats se disent tous conscients qu'ils ont intérêt à la transparence pour ne plus susciter la défiance. Discours de façade ou sincérité ?

Cela dépend beaucoup des organisations. Les confédérations publient évidemment des informations. Ce n'est plus le néant antérieur (quoique des informations circulaient déjà, notamment lors des

congrès). Mais la transparence est souvent minimale, formelle. Sauf exception, les chiffres publiés ne sont guère signifiants pour le salarié ou le citoyen lambda. Globalement, c'est encore une culture du secret qui prévaut trop souvent. Cela ne fait donc pas beaucoup avancer la démocratie sociale.

Le procès UIMM a-t-il mis en lumière des pratiques d'un autre temps ou toujours en cours ?

L'époque des versements en liquide est sans doute révolue. Pour autant, le financement du syndicalisme par les employeurs est loin d'avoir disparu. Il s'est au contraire développé mais aussi normalisé. Les employeurs ont d'autant plus besoin d'avoir de « bons » interlocuteurs syndicaux que, de plus en plus, le droit du travail est fondé sur des accords d'entreprise. D'où la multiplication d'accords dits de « droit syndical » ou de « dialogue social » - en fait, des subventions tout-à-fait légales versées aux syndicats ou des salariés mis à leur disposition. C'est sur ces aspects, souvent ignorés des salariés, qu'il faudrait être transparent - la CGT Cheminots, par exemple, déclare qu'aucun salarié de la SNCF n'est mis à sa disposition, n'est-ce pas un arrangement comptable avec la réalité ? Mais actuellement la transparence imposée par la loi de 2008 ne concerne que l'organisation syndicale stricto sensu, c'est-à-dire hors entreprise... alors même que dans les pratiques syndicales, il y a en réalité une porosité entre les structures externes à l'entreprise et le financement du dialogue social obtenu dans l'entreprise. Ainsi, dans la plupart des comptes des syndicats, vous avez aujourd'hui une ligne « autres produits » importante mais somme toute assez mystérieuse. Quand vous parvenez à l'élucider, vous découvrez qu'elle intègre souvent des remontées dans les organisations des fonds obtenus pour le dialogue social. Cela n'a rien de choquant puisque l'organisation syndicale est censée épauler les sections syndicales qui, en entreprise, négocient ces subventions. Mais pourquoi ne rend-on pas tout cela clairement transparent ? Pourquoi n'appelle-t-on pas un chat un chat ? Le secret qui perdure peut laisser supposer, inversement, que détournements et corruption n'ont pas cessé. Ce qui est certain c'est que, globalement, la plus grande partie des ressources des syndicats provient des entreprises ou des pouvoirs publics. **Le rapport Perruchot indiquait clairement** que cela représentait 90% de l'économie du syndicalisme (deux tiers de ce pourcentage provenant des entreprises et l'autre tiers des pouvoirs publics).

Quelles sont les conséquences concrètes de cette dépendance financière des syndicats ?

Il est certain que la négociation syndicat-patronat s'en trouve fortement déséquilibrée en faveur des employeurs. Ce sont eux qui fixent les thèmes de la négociation, l'agenda, assurent le secrétariat et rédigent les textes. Il n'est pas toujours simple d'obtenir les textes des accords négociés dans les branches et plus encore dans les entreprises, mais quand ceux-ci incluent un volet sur le « dialogue social », tel que je l'évoquais, on assiste à une sorte d'échange du genre : vous signez pour plus de flexibilité sur le travail à horaires décalés (ce qui préserve l'emploi) et, en plus, vous obtenez des moyens pour la section syndicale qui financeront par exemple l'acquisition d'un ordinateur, voire d'un salarié mis à disposition.

Le gouvernement annonce son intention de réformer ces circuits. Est-il possible d'aller vers un financement majoritaire par les adhésions sans tuer les syndicats existants ?

Michel Sapin promet « un financement clair du paritarisme ». Est-ce à dire qu'un document annuel fera la lumière sur les différents moyens – subventions, mis à disposition de personnel, aides en na-

ture... – que l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de Sécurité sociale et autres institutions apportent aux organisations syndicales en fonction de différentes missions dont elles sont chargées ? Là, on innoverait vraiment. On ferait la transparence effective tout en sécurisant les modes de financement. Mais est-ce bien le projet du ministre du Travail ? Quant à asseoir le financement du syndicalisme sur les cotisations, ce serait effectivement l'idéal, et ça redonnerait aux syndicats un véritable ancrage social, une véritable force. A moyens constants, il faudrait que le taux de syndicalisation retrouve au moins son niveau des années 1960-70 (soit une multiplication par 3 ou 4 du nombre des syndiqués).

A défaut, un financement par les pouvoirs publics – donc l'impôt –, plus transparent que les pratiques actuelles, constituerait-il un progrès ?

Mais les deux tiers des cotisations syndicales que paient les adhérents sont déjà déductibles des impôts... et donc, indirectement, financés par l'Etat ! Je ne vois pas comment on pourrait faire mieux. Faut-il que la collectivité prenne en charge 100 % de ces cotisations ? Dans ce cas là, on ne pourra plus parler de syndicat mais d'agences sociales de représentation des salariés... N'est-ce pas déjà un peu le cas ?

l'Opinion **12h** d'essai gratuit
sans engagement

Accès à l'intégralité
des articles et services
L'Opinion

